



**Paysages de France**

**Le paysage, ça vous regarde !**

## **Aide à la régularisation des dispositifs en infractions**

La régularisation des infractions identifiées par Paysages de France est une obligation légale de la collectivité (le maire a une *compétence liée*), qui doit être effectuée dans un temps imparti, et qui engage votre responsabilité. Elle implique la production de documents administratifs, l'imposition d'amendes, et parfois l'enlèvement physique du dispositif concerné.

Voici les étapes à suivre :

1. Rédiger un procès-verbal de constat d'infraction
2. Infliger une amende
3. Prendre un arrêté de mise en demeure pour ordonner au contrevenant de supprimer ou mettre en conformité le dispositif dans les cinq jours et, en cas d'inaction de sa part, déclencher une astreinte journalière.
4. Toujours en cas d'inaction, entamer une procédure de suppression immédiate ou d'exécution d'office

Vous trouverez dans cette aide une explication de la démarche à suivre ainsi que des modèles de courrier.

Cette aide fait souvent référence au [guide relatif à la réglementation de la publicité extérieure](#) du ministère de l'environnement, accessible en ligne. Vous trouverez également en annexe des modèles de documents tirés de ce guide.

Enfin, le site [« Agence 581 »](#) présente de manière approfondie, à l'aide de schémas et tableaux, le droit existant en matière de police de la publicité.

# I. Le procès-verbal

Le procès-verbal est l'acte administratif qui lance toutes les autres étapes. Il est rédigé pour des personnes spécifiques (A), par des personnes spécifiques (B), avec un contenu précis (C) et selon une procédure particulière (D).

## A. À qui adresser le procès verbal ?

La personne chargée de prendre en charge l'infraction, à laquelle doivent être adressés les courriers et arrêtés, est déterminée conformément à l'article Article L. 581-27 du Code de l'environnement :

- En priorité, il s'agit de l'afficheur (l'entreprise qui a installé le panneau). Celui-ci doit obligatoirement indiquer sa raison sociale de manière visible sur le dispositif (Article L. 581-5).
- Si l'afficheur n'est pas identifiable, la responsabilité revient à l'annonceur (l'entreprise pour laquelle la publicité est faite).
- Si ni l'afficheur ni l'annonceur ne peuvent être identifiés, ou s'ils ne sont pas en mesure d'intervenir (par exemple en cas de cessation d'activité), la commune doit procéder à l'enlèvement du dispositif.

## B. Qui peut rédiger le procès-verbal ?

Le procès-verbal peut être rédigé par différents agents qui sont listés dans le guide du ministère (page 136). Ces agents sont notamment :

- Le maire
- Les agents des services de l'urbanisme assermentés.
- Les agents de police judiciaire et de la gendarmerie judiciaire.
- Les agents de la police municipale.
- Les agents chargés de surveiller la voie publique.

## C. Contenu du procès-verbal

Le procès-verbal doit inclure les éléments suivants (détails disponibles page 136 du guide du ministère) :

- Les lois et règlements qui ont été enfreints, y compris les articles du RLP ou le code NATINF si l'infraction est pénale. Ces informations sont fournies dans nos fiches d'infraction.
- L'identité de l'agent qui rédige (nom, prénom, fonction, grade, signature).
- L'identité de la personne qui a commis l'infraction (individu ou entreprise, détails page 137).
- La date et l'heure où l'agent a constaté l'infraction, ainsi que la date de rédaction du procès-verbal.
- Le lieu de l'infraction (adresse ou localisation GPS).

- Si nécessaire : l'accord manuscrit de la personne visitée, des photos, des témoignages...

Après la clôture du procès verbal, le maire doit mettre en place une procédure contradictoire, donnant un mois au contrevenant la possibilité de donner sa version des faits, et de consulter son dossier (voir modèle de lettre en annexe).

Un modèle de procès-verbal est disponible en annexe.

#### **D. Envoi du procès-verbal**

Cinq jours après la rédaction du procès-verbal et sa clôture (lorsqu'il a été signé), le procès verbal doit être transmis :

- au procureur de la République (modèle de courrier en annexe), ainsi qu'à vous-même en tant qu'autorité compétente.
- entre cinq et dix jours après l'envoi au procureur, une copie doit être envoyée au contrevenant.

L'envoi du procès-verbal permet de lancer les autres procédures que sont l'amende, l'astreinte et la suppression immédiate.

## **II. L'amende**

La commune doit prononcer une amende lorsque la publicité (L. 581-26) :

- est installée dans des lieux interdits à la publicités (hors agglomération par exemple)
- ne dispose pas d'encart mentionnant le nom de la personne qui l'a apposée (l'afficheur)
- est installée sans déclaration préalable
- est installée sur un immeuble sans autorisation écrite de son propriétaire

Après le procès verbal et la procédure contradictoire avec le contrevenant, le maire prend un arrêté infligeant l'amende (voir modèle en annexe). Son montant est fixé à 1 500 € par l'article L.581-26 du code de l'environnement, au bénéfice de la commune. L'amende doit être infligée même si le dispositif a été retiré entre-temps.

### III. L'arrêté de mise en demeure et l'astreinte

Le maire doit ordonner au contrevenant de régulariser lui-même le dispositif par la rédaction d'un arrêté de mise en demeure (A). Si ce dernier ne le fait pas, le maire devra lui infliger une amende journalière sous forme d'astreinte (B).

#### A. L'arrêté de mise en demeure

Dès que le procès verbal a été clôturé, le maire prend un arrêté de mise en demeure dans lequel il ordonne au contrevenant de supprimer ou mettre en conformité le dispositif et restaurer l'environnement à son état d'origine dans un délai de 5 jours. L'arrêté doit préciser les infractions et mentionner les délais et recours possibles (modèle en annexe). Cet arrêté est à envoyer au contrevenant et au procureur de la République par recommandé.

#### B. L'astreinte

5 jours après la réception par le contrevenant de l'arrêté de mise en demeure, le maire ou son agent de police vérifie sur place si le dispositif a été régularisé par le contrevenant. Si ce n'est pas le cas, le maire prend un arrêté de mise en recouvrement (modèle en annexe 6.). Cet arrêté inflige au contrevenant une astreinte journalière d'environ 200 € par jour et par dispositif **au bénéfice de la commune** (239,89 € jusqu'en février 2025), jusqu'à ce que le dispositif soit régularisé.

### IV. L'exécution d'office ou la suppression immédiate

#### A. L'exécution d'office

5 jours après la réception par le contrevenant de l'arrêté de mise en demeure, si ce dernier n'a toujours pas régularisé le dispositif, le maire peut décider de faire lui-même exécuter les travaux, en même temps qu'il recouvre l'astreinte.

Il est conseillé d'en notifier le contrevenant. Les frais (personnel, transport, matériel, etc.) seront à la charge de ce dernier. Une autre notification doit être envoyée au propriétaire du terrain au moins huit jours avant le début des travaux (modèle en annexe). Le matériel sera stocké pour que le contrevenant puisse le récupérer.

#### B. La suppression immédiate

Dans les cas les plus graves (publicités dans des zones protégées, sur des bâtiments sans autorisation... liste complète p.149 du guide du ministère), le maire peut faire supprimer immédiatement les dispositifs sans passer par un arrêté de mise en demeure ni la mise en place d'une astreinte. Les frais sont supportés par la personne qui a apposé la publicité. Une

notification doit être envoyée au propriétaire du terrain au moins huit jours avant le début des travaux (modèle en annexe 9)

Nous espérons que ce guide vous aidera à mener à bien cette procédure administrative.

Pour toute question ou assistance supplémentaire, nous restons à votre disposition :

**06 32 04 49 19** lundi au vendredi de 9h à 12h et mercredi de 16h à 18h.

Ou [contact@paysagesdefrance.org](mailto:contact@paysagesdefrance.org)

# ANNEXES

1. PROCÈS VERBAL DE CONSTATATION D'INFRACTION
2. LETTRE DE TRANSMISSION DU PROCÈS-VERBAL AU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE
3. PROCÉDURE CONTRADICTOIRE PRÉALABLE À L'ARRÊTÉ DE MISE EN DEMEURE
4. ARRÊTÉ DE MISE EN DEMEURE À LA RÉGLEMENTATION DE LA PUBLICITÉ, DES ENSEIGNES ET DES PREENSEIGNES
5. LETTRE D'INFORMATION AU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE
6. ARRÊTÉ DE MISE EN RECOUVREMENT DE L'ASTREINTE ADMINISTRATIVE AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNE
7. LETTRE DE PROCÉDURE CONTRADICTOIRE PRÉALABLE À L'AMENDE ADMINISTRATIVE
8. ARRÊTÉ PRONONÇANT L'AMENDE ADMINISTRATIVE
9. LETTRE D'INFORMATION AU PROPRIÉTAIRE D'UN TERRAIN AVANT SUPPRESSION IMMÉDIATE D'OFFICE D'UNE PUBLICITÉ IRRÉGULIÈRE
10. LETTRE D'INFORMATION AU PROPRIÉTAIRE D'UN TERRAIN AVANT EXECUTION D'OFFICE DE REGULARISATION D'UNE PUBLICITÉ
11. DIAGRAMME DES ETAPES DE REGULARISATION DES INFRACTIONS (version pdf)

**PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT D'INFRACTION**  
**À LA RÉGLEMENTATION DE LA PUBLICITÉ, DES ENSEIGNES ET DES PRÉENSEIGNES**  
**(ART. L.581-1 ET S., R.581-1 ET S. DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)**

Je soussigné... (**nom, prénom, grade, agissant en qualité de, lieu d'emploi**) habilité(e) conformément à l'article L.581-40 du code de l'environnement, légalement commissionné(e) et assermenté(e) le **[date d'assermentation]** me suis rendu(e) le **[date de constat de l'infraction]** à **[heure]**, sur le territoire de la commune de **[ville du dispositif - code postal]**.

**CERTIFIE AVOIR CONSTATÉ**

L'existence d'un dispositif en infraction avec la réglementation susvisée, se présentant sous la forme d'une **[préciser la nature du dispositif]** au sens de l'article L. 581-3 du code de l'environnement, situé...**[préciser la nature de la voie : Voie rapide, RN, RD, VC, Rue]** au P.R..., dans le sens..., du côté... sur le territoire de la commune de..., en ou hors agglomération **[à préciser]**.

Le dispositif visé est... **[décrire le dispositif : scellé au sol/mural/lumineux/bâche/autres...]**

Le dispositif est apposé par la Société... **[préciser la raison sociale du mis en cause, son numéro SIREN, son adresse, code postal, ville]**, au bénéfice de la Société **[préciser]**

Le dispositif est implanté... **[décrire la situation litigieuse]** et comporte les mentions **[décrire]**

Le dispositif est implanté en infraction avec les dispositions du code de l'environnement suivantes : ... **[citer les articles concernés]** dans la mesure où il **[décrire la nature de l'infraction – Exemple : « dans la mesure où il présente une hauteur de 4 m au lieu des 3,50 m exigés »]**

(Si RLP/ RLPi) Le dispositif est implanté en infraction avec les dispositions du règlement local de publicité suivantes : **[citer les articles concernés]** dans la mesure où **[décrire la nature de l'infraction]**

(Si infraction pénale) NATINF n° **[code NATINF]** : Nature de l'infraction **[type d'infraction]**

En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal de constatation d'infraction, qui sera transmis au Procureur de la République et dont une copie sera adressée à l'autorité compétente en matière de police, conformément à l'article L. 172-16 du code de l'environnement.

Sont annexés au présent procès-verbal tout type de documents supports (photographies, schémas, plan de situation, extrait des textes applicables, autres...).

Fait et clos à..., le **[date de clôture du PV]**

Signature de l'agent

## LETTRE DE TRANSMISSION DU PROCÈS-VERBAL AU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

[L'autorité compétente en matière de police de la publicité]  
à

Mme/M. le procureur de la République

Le jj/mm/aaaa

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.581-1, L. 581-3-1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-9-2 ;

Mme/M. le procureur de la République,

Veillez trouver ci-joint le procès-verbal n°... par lequel Mme/M.... a constaté que la société... a implanté une publicité/une enseigne/une préenseigne en méconnaissance de l'article L.581-.../R.581-... du Code de l'environnement/l'article... du RLP (NATINF n°...).

Pièces Jointes :

- Procès-verbal n°
- Photographie du dispositif en infraction

Nom, prénom, qualité du signataire (Maire / Présidente ou Président de l'EPCI)

Signature"

**PROCÉDURE CONTRADICTOIRE PRÉALABLE À L'ARRÊTÉ DE MISE EN DEMEURE  
(L.581-27 ou L. 581-28)**

*REMARQUE : La procédure contradictoire préalable à l'arrêté de mise en demeure est uniquement requise lorsque l'appréciation des faits de l'espèce s'avère nécessaire. Dans les autres cas, l'arrêté de mise en demeure peut être pris directement. (Voir point 254 du guide sur l'arrêté de mise en demeure et la procédure contradictoire)*

L'autorité compétente en matière de police de la publicité  
à  
Mme, M. le représentant légal de la société ...

Le jj/mm/aaaa

Lettre recommandée avec demande d'accusé de réception

Objet : Demande d'observations à la suite de la constatation de l'implantation illégale d'une publicité/une enseigne/une préenseigne

Vu le code de l'environnement notamment ses articles L. 581-3-1, L.581-27 [ou L.581-28] et L.581-30 ;

Vu le code de l'environnement notamment ses articles R. 581- ... ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-9-2 ;

Vu l'article... du règlement local de publicité de... ;

Vu le procès-verbal n°... dressé le... ;

Madame, Monsieur,

Mme/M. ..., agent(e) assermenté(e) a été amené(e) à constater, le jj/mm/aaaa, la présence d'une publicité/une enseigne/une préenseigne implantée par vos soins sur le terrain situé ... qui me paraît irrégulière au regard des dispositions susvisées pour le motif suivant...

En conséquence, conformément à l'article L.581-27 du code de l'environnement, vous êtes susceptible de faire l'objet d'une procédure de mise en demeure.

Au préalable, je vous invite dans les quinze jours suivant la réception de la présente, à me faire part de toute observation que vous jugerez utile.

Nom, prénom, qualité du signataire (Maire / Présidente ou Président de l'EPCI)

Signature

Pièce jointe :

- Photographie du dispositif en infraction.

**ARRÊTÉ DE MISE EN DEMEURE À LA RÈGLEMENTATION DE LA PUBLICITÉ, DES  
ENSEIGNES ET DES PREENSEIGNES**

(ART. L.581-1 ET S., R.581-1 ET S. DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

L'autorité compétente en matière de police de la publicité

Lettre Recommandée avec demande d'accusé de réception

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 581-3-1, L.581-27 et L.581-33 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-9-2 ;

Vu le procès-verbal en date du jj/mm/aaaa établi par Mme/M.... (nom et prénom), agent(e) habilité(e) à verbaliser, conformément à l'article L.581-40 du Code de l'environnement.

Vu la lettre d'information préalable en date du jj/mm/aaaa adressée à la Société... (uniquement en cas de procédure contradictoire).

Considérant que la Société... a installé au bénéfice de la Société..., un dispositif constituant une publicité/une enseigne/ une préenseigne (décrire le dispositif).

Considérant que le dispositif se situe... (préciser la nature de la voie : voie rapide, RN, RD, VC, Rue) au P.R..., dans le sens... du côté... sur le territoire de la commune de...

Considérant que le dispositif est implanté... (décrire la situation litigieuse)

Considérant que le dispositif visé est par conséquent en infraction avec les articles [préciser les articles méconnus] du code de l'environnement ou du règlement local de publicité

**ARRÊTE**

**Article 1er :**

Mme/M. le Directeur de la Société... dont le siège social est situé... est mis(e) en demeure de supprimer/de mettre en conformité le dispositif susvisé/de procéder à la remise en état des lieux dans un délai de cinq jours à compter de la notification du présent arrêté conformément aux dispositions fixées à l'article L.581-27 du code de l'environnement.

**Article 2**

Le présent arrêté est notifié à Mme/M. le Directeur de la société... par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal conformément aux dispositions de l'article R. 581-82 du code de l'environnement.

Une Copie du présent arrêté est adressée au procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de ... conformément aux dispositions de l'articles L.581-33 du code de l'environnement.

Fait à ..., le jj/mm/aaaa

Nom, prénom, qualité du signataire (Maire / Présidente ou Président de l'EPCI)

Signature

## **Voies et délais de recours**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif :

- soit directement, en l'absence de recours préalable, dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des mesures de publication ou de notification de ladite décision ;
- soit à l'issue d'un recours préalable, dans un délai de deux mois :
  - à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration OU
  - au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande.

Le tribunal administratif peut être saisi, dans les mêmes délais, par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) (Mention à ajouter lorsque la décision est destinée à un particulier ou à une personne de droit privé).

L. 581-30 : A l'expiration du délai de cinq jours dont le point de départ se situe au jour de la notification de l'arrêté, la personne à laquelle il a été notifié sera redevable de l'astreinte de ...€ (indiquer montant de l'astreinte) par jour et par publicité, enseigne ou préenseigne maintenue.

## LETTRE D'INFORMATION AU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

L'autorité compétente en matière de police de la publicité  
à  
Mme/M. le procureur de la République

Vu le code de l'environnement notamment ses articles L.581-3-1, L.581-27 et L.581-33 ;  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-9-2 ;  
Vu le procès-verbal n°... ;  
Vu l'arrêté de mise en demeure n°... adressé à Mme/M. représentant légal de la société... ;

Mme/M. le procureur de la République,

Suite à la constatation d'une infraction à l'article L.581-.../R.581-... du code de l'environnement/l'article... du RLP, un procès-verbal a été dressé à l'encontre de la société...

Je vous informe lui avoir notifié le jj/mm/aaaa un arrêté de mise en demeure au terme duquel il lui est ordonné de se mettre en conformité avec la réglementation applicable dans les cinq jours suivant sa notification.

Nom, prénom, qualité du signataire (Maire / Présidente ou Président de l'EPCI)  
Signature

Pièce jointe :

- Arrêté de mise en demeure

# ARRÊTÉ DE MISE EN RECOUVREMENT DE L'ASTREINTE ADMINISTRATIVE AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNE

L'autorité compétente en matière de police de la publicité  
à  
Mme/M. représentant légal de la société

Lettre Recommandée avec demande d'accusé de réception

Le Maire/Le (la) Président (e) de L'EPCI,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 581-3-1, L.581-27 à L.581-33 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-9-2 ;

Vu le règlement local de publicité (intercommunal) en date du jj/mm/aaaa ;

Vu l'arrêté de mise en demeure n°... ;

Vu le procès-verbal de constatation d'infraction dressé le jj/mm/aaaa par M./Mme agent(e) assermenté(e), à l'encontre de la société... (adresse), pour violation des dispositions de l'article... du code de l'environnement/règlement local de publicité.

Vu l'arrêté en date du jj/mm/aaa mettant en demeure ladite société de se mettre en conformité ou de supprimer le dispositif en infraction, dans un délai de cinq jours à compter de la notification dudit arrêté, réceptionné le jj/mm/aaaa, faute de quoi elle serait redevable d'une astreinte de xxx,xx euros par jour de retard ;

Considérant que le dispositif appartenant à la société... est demeuré en place XX jours au-delà du délai imparti par l'arrêté de mise en demeure susvisé.

## ARRÊTE

Article 1 :

La société ... (adresse), est redevable envers la commune de... de la somme de xxx euros xxx centimes (xxxx,xx €), montant de l'astreinte correspondant à la période du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa, soit xx jours de retard dans la mise en conformité de son dispositif.

Article 2 :

Madame/Monsieur le Maire ou Madame la Présidente de l'EPCI de...../Monsieur le Président de l'EPCI de... est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à... le jj/mm/aaaa

Nom, prénom, qualité du signataire (Maire/Présidente ou Président de l'EPCI)  
Signature

Voies et délais de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif :

- soit directement, en l'absence de recours préalable, dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des mesures de publication ou de notification de ladite décision ;
- soit à l'issue d'un recours préalable, dans un délai de deux mois :
  - à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration OU
  - au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande.

Le tribunal administratif peut être saisi, dans les mêmes délais, par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) (Mention à ajouter lorsque la décision est destinée à un particulier ou à une personne de droit privé).

## LETTRE DE PROCÉDURE CONTRADICTOIRE PRÉALABLE À L'AMENDE ADMINISTRATIVE

..., le jj/mm/aaaa

L'autorité compétente en matière de police de la publicité  
à

Mme/M. représentant légal de la société...

Lettre Recommandée avec demande d'accusé de réception

Objet : Demande d'observations à la suite de la constatation d'une infraction à l'article [L.581-4/L.581-5/L. 581-15/L.581-24] du code de l'environnement

Vu le procès-verbal n°... ;

Vu l'article [L.581-4/L.581-5/L. 581-15/L.581-24] du code de l'environnement ;

Vu les articles L.581-3-1 et L.581-26 du code de l'environnement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-9-2 ;

Madame/Monsieur,

Un(e) agent(e) assermenté(e) a été amené(e) à dresser, le jj/mm/aaaa, un procès-verbal (en pièce jointe) constatant la présence d'une publicité / d'une préenseigne implantée par vos soins sur le terrain situé ... en méconnaissance des dispositions susvisées.

Ce manquement est passible d'une amende administrative de 1500 euros.

Préalablement à l'établissement par mes soins de l'arrêté prononçant cette amende, et comme la loi vous y autorise, vous avez la possibilité de consulter le dossier et de présenter vos observations écrites dans un délai d'un mois à compter de la notification du présent courrier.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire qui vous serait utile, je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, mes sincères salutations.

Nom, prénom, qualité du signataire (Maire/Présidente ou Président de l'EPCI)  
Signature

Pièce jointe :

- Procès-verbal

## ARRÊTÉ PRONONÇANT L'AMENDE ADMINISTRATIVE

Lettre Recommandée avec demande d'accusé de réception

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.581-3-1, [L.581-4/L.581-5/L. 581-15/L.581-24] et L.581-26 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-9-2 ;

Vu la déclaration n°... ;

Vu le procès-verbal n°... ;

Vu la transmission à Mme/M. représentant légal de la Société..., du procès-verbal constatant la violation de l'article L.581-26 ;

Considérant que Mme/M. représentant légal de la Société... a installé un dispositif publicitaire sis... sur le territoire de la commune de... sans respecter la déclaration préalable n° / sans avoir déposé une déclaration préalable/ en méconnaissance des dispositions de l'article [L. 581-6, L.581-4/L.581-5/L. 581-15/L.581-24] du code de l'environnement ;

Considérant que, selon les dispositions de l'article L.581-26 du code de l'environnement, ces infractions sont punies d'une amende administrative d'un montant maximum de 1500 euros, après mise en œuvre de la procédure contradictoire ;

Considérant que le procès-verbal de constatation d'infraction a été adressé le... à Mme/M. représentant légal de la Société..., accompagné d'un courrier faisant part de l'intention de [à préciser selon le cas : maire ou président de l'EPCI] de prononcer l'amende administrative prévue par l'article L.581-26 et invitant Mme/M. représentant légal de la Société... à présenter ses observations écrites dans le délai d'un mois sur le projet de sanction ;

Considérant qu'en date du jj/mm/aaaa Mme/M. représentant légal de la Société..... a présenté/n'a pas présenté d'observations en réponse au courrier susvisé dont il a accusé réception le... ;

Considérant que les observations ainsi présentées ne remettent pas en cause la matérialité de l'infraction;

Considérant que l'infraction ainsi relevée justifie qu'une amende de 1500 euros soit prononcée à l'encontre de Mme/M. représentant légal de la Société... ;

### ARRÊTE

Article 1 :

La société... sise... est redevable d'une amende de 1500 euros.

Article 2 :

L'amende sera recouvrée, dans les conditions prévues par les dispositions relatives aux produits communaux, au bénéfice de la commune de...

Fait à ..., le jj/mm/aaa

Nom, prénom, qualité du signataire (Maire / Présidente ou Président de l'EPCI),

signature

### Voies et délais de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif :

- soit directement, en l'absence de recours préalable, dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des mesures de publication ou de notification de ladite décision ;
- soit à l'issue d'un recours préalable, dans un délai de deux mois :
  - à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration OU
  - au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande.

Le tribunal administratif peut être saisi, dans les mêmes délais, par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) (Mention à ajouter lorsque la décision est destinée à un particulier ou à une personne de droit privé).

**LETTRE D'INFORMATION AU PROPRIÉTAIRE D'UN TERRAIN AVANT SUPPRESSION  
IMMÉDIATE D'OFFICE D'UNE PUBLICITÉ IRRÉGULIÈRE**

L'autorité compétente en matière de police de la publicité  
à

Mme/M. le propriétaire

le jj/mm/aaa

Lettre Recommandée avec demande d'accusé de réception

Vu le code de l'environnement notamment ses articles L.581-3-1 et [L.581-4/L.581-5/L.581-24 et L.581-29] ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-9-2 ;

Vu le procès-verbal n°... ;

Madame/Monsieur,

Par procès-verbal susvisé, il a été constaté que le dispositif publicitaire apposé par la société... sur la parcelle vous appartenant sise à .../référéncée au cadastre section.... n°..., méconnaît les dispositions de l'article L.581-...du code de l'environnement qui prévoit que...

Conformément à l'article L.581-29 dudit code, il a été prescrit la suppression immédiate de cette publicité en raison de ses atteintes manifestes à l'environnement et au cadre de vie.

Par conséquent, je vous informe par la présente que mes services techniques se présenteront sur place le jj/mm/aaaa afin d'engager les travaux nécessaires à cette dépose.

Je vous invite à prendre toutes dispositions permettant l'accomplissement de cette opération.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, mes sincères salutations.

Nom, prénom, qualité du signataire (Maire / Présidente ou Président de l'EPCI)  
Signature

Copie au propriétaire/exploitant du dispositif

**LETTRE D'INFORMATION AU PROPRIÉTAIRE D'UN TERRAIN AVANT EXECUTION  
D'OFFICE DE REGULARISATION D'UNE PUBLICITÉ**

L'autorité compétente en matière de police de la publicité  
à  
Mme/M. le propriétaire

le jj/mm/aaa

Lettre Recommandée avec demande d'accusé de réception

Vu le code de l'environnement notamment ses articles L.581-3-1 et L.581-31 ;  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-9-2 ;  
Vu le procès-verbal n°... ;

Madame/Monsieur,

Par procès-verbal susvisé, il a été constaté que le dispositif publicitaire apposé par la société... sur la parcelle vous appartenant sise à .../référéncée au cadastre section.... n°..., méconnaît les dispositions de l'article L.581-...du code de l'environnement qui prévoit que...

Conformément à l'article L.581-29 dudit code, il a été prescrit un exécution d'office de régularisation de cette publicité en raison de ses atteintes manifestes à l'environnement et au cadre de vie.

Par conséquent, je vous informe par la présente que mes services techniques se présenteront sur place le jj/mm/aaaa afin d'engager les travaux nécessaires à cette dépose.

Je vous invite à prendre toutes dispositions permettant l'accomplissement de cette opération.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, mes sincères salutations.

Nom, prénom, qualité du signataire (Maire / Présidente ou Président de l'EPCI)  
Signature

Copie au propriétaire/exploitant du dispositif